

PRÉVENONS LES CHUTES ET LES GLISSADES

Gardons les pieds sur terre

I. La prévention passe par un plan d'action



Chaque année, dans le secteur de l'Administration publique, qu'elle soit municipale ou provinciale, une proportion surprenante de travailleuses et travailleurs se retrouvent « les deux fers en l'air » conséquence d'un « dérapage non contrôlé » ou d'une « débarque involontaire ».

Heureusement, ils ne se blessent pas tous et, souvent, le siège de la lésion est au niveau de l'orgueil,... « blessé » que l'on est d'avoir raté sa « triple boucle piquée » devant des spectateurs qui ont bien du mal à cacher leur hilarité. Par malheur, il arrive que certains de ces « oufs! » se transforment en blessures plus graves, lorsque le sol est plus dur que prévu ou que la souplesse du patineur laisse à désirer ...

Après avoir produit conjointement une affiche sur le sujet, pour sensibiliser leurs milieux sur le problème et, pour éviter que leur action ne tombe pas trop vite... dans l'oubli, l'APSAM et l'APSSAP ont décidé de poursuivre leur « association paritaire ». Cette collaboration se concrétisera dans l'élaboration de quatre (4) fiches qui traiteront des causes principales des chutes et proposeront des avenues de solution :

1. La prévention des chutes et des glissades passe par un plan d'action
2. Les voies de circulation et la tenue des lieux
3. Les chaussures adaptées aux types de surface
4. L'accès aux véhicules

Les chutes relatives au travail en hauteur seront exclues de cette démarche.

DES CHIFFRES ... À TOMBER DE HAUT

Les statistiques enregistrées dans les secteurs des affaires municipales et de l'administration provinciale sont sans équivoque : les accidents reliés aux chutes représentent une part importante des quelques 6000 accidents avec perte de temps déclarés annuellement. Grosso modo, 22,5 % des accidents sont reliés à des chutes ou des glissades. Ces événements sont d'une gravité élevée puisque l'on constate en moyenne plus de 40 journées perdues par accident. Toutes nos clientèles sont touchées même si l'on relève certaines différences d'un secteur à l'autre. On constate en chiffres bruts, à peu près autant de chutes chez les ouvriers et les cols bleus, les corps de police ou de pompiers, les chauffeurs d'autobus mais également chez les employés de bureaux. Cependant, si l'on ramène ces chiffres au nombre respectif de travailleurs par activité, les chutes et les glissades sont, logiquement, plus fréquentes dans les secteurs « autres que bureau ». Les chiffres présentés dans le tableau qui suit donnent un aperçu des données concernant les chutes et les glissades des deux secteurs (administration provinciale et administration municipale) confondus.

Tableau

FRÉQUENCE : (des chutes versus l'ensemble des accidents)	◆ du même niveau : 9,5 % ◆ à un niveau inférieur : 7 % ◆ glisser sans tomber : 6 %
GRAVITÉ :	◆ 18 % de l'ensemble des jours perdus ◆ chutes de même niveau : 40 jours perdus/accident. ◆ chutes à un niveau inférieur : 48 jours perdus/accident
CAUSES :	◆ 80 % reliés au sol ◆ 9 % objets divers
du même niveau :	◆ 3 % véhicules ◆ 8 % autres
à un niveau inférieur :	◆ 25 % escalier/marche ◆ 10 % véhicules ◆ 65 % autres

PLAN D'ACTION : LA DÉMARCHE

La présente fiche introduit la problématique des chutes et des glissades et propose une démarche d'intervention systématique : l'élaboration d'un plan d'action. Le plan d'action est un outil dont il faudrait se doter pour prévenir les chutes et les glissades. La façon de procéder reprend les 5 étapes de la démarche par programme.

1^{ère} étape : l'identification des problèmes

Il s'agit dans un premier temps de bien définir la problématique des chutes et des glissades afin de dresser un portrait fidèle de la situation qui prévaut dans le milieu de travail. Il faut donc répondre à des questions telles que : dans mon organisation,

- ◆ Quels sont les types de chutes qui se produisent?
- ◆ Sont-elles fréquentes?
- ◆ Touchent-elles un groupe en particulier?
- ◆ Surviennent-elles à une période plus qu'à une autre?
- ◆ Quelles-en sont les causes?
- ◆ A-t-on déjà pris des mesures pour les éliminer ou les contrôler et à quel niveau?
- ◆ Ces mesures sont-elles efficaces?

Des outils comme l'analyse des statistiques, les rapports d'enquête et d'analyse d'accidents, le registre des plaintes et des suggestions, l'analyse de la sécurité des tâches et l'inspection des lieux peuvent être d'une grande utilité pour bien définir les problématiques.

2^{ème} étape : le choix des priorités

Considérant que les besoins sont illimités et les ressources limitées, la nécessité d'identifier des priorités s'impose. Certains critères influenceront nos choix comme par exemple :

- ◆ la fréquence des chutes et des glissades;
- ◆ leur gravité;
- ◆ la probabilité de survenue d'un événement;
- ◆ le nombre de travailleurs exposés;
- ◆ les coûts engendrés.

3^{ème} étape : la définition des objectifs

L'établissement d'objectifs clairs s'avère essentiel pour préciser les résultats attendus et faciliter leur évaluation. Ces objectifs doivent être :

- ◆ mesurables;
- ◆ réalisables dans le contexte particulier de l'organisation ; et
- ◆ compris par tout le monde.

4^{ème} étape : la planification des activités

Différentes activités ou solutions peuvent être mises en place pour contrôler les chutes et les glissades. Le choix des activités est influencé en particulier par :

- ◆ la nature et les causes des chutes et des glissades;
- ◆ leur efficacité à régler définitivement le problème;
- ◆ leur faisabilité;
- ◆ leur coût.

Des causes bien circonscrites simplifient le choix des activités. Il peut s'agir de moyens comme :

- ◆ la modification du revêtement des sols;
- ◆ le port de chaussures adaptées;
- ◆ l'entretien des planchers;
- ◆ la bonne tenue des lieux et le dégagement des voies de circulation;
- ◆ la formation et l'information sur les risques et sur les moyens mis en place pour les éliminer.

Chacune de ces activités doit être décortiquée en étapes de réalisation auxquelles sont associés des responsables et des échéanciers.

5^{ème} étape : l'évaluation

L'évaluation est une étape trop fréquemment négligée. L'absence d'objectifs clairs préalablement définis en est souvent la cause. Pourtant l'évaluation est essentielle à la réussite du projet. Elle permet de s'assurer que :

- ◆ les activités se déroulent bien;
- ◆ rien ne vient entraver leur bon fonctionnement; et
- ◆ elles ont atteint les résultats visés.

PLAN D'ACTION : L'EXEMPLE

Pour illustrer la démarche nous vous présentons un exemple concret d'un plan d'action pour réduire les chutes et les glissades.

1^{ère} étape : l'identification des problèmes

À « Ville de La Débarque », l'analyse des registres d'accidents pendant la période 2001-2003 a fait ressortir que :

- ◆ 40% des accidents sont des chutes;
- ◆ 80% des chutes sont de même niveau ou lors de l'accès à un véhicule lourd;
- ◆ 40 % des chutes se produisent sur le stationnement et dans la cour;
- ◆ 20 % des cas surviennent lors de la montée ou de la descente d'un véhicule ;
- ◆ 20 % des autres cas sont des chutes de toutes sortes;
- ◆ 70% se produisent entre novembre et avril.

2^{ème} étape : le choix des priorités

Pour l'année 2004-2005, le comité de santé et de sécurité a ciblé 2 priorités d'intervention :

- ◆ les chutes lors de l'accès à un véhicule, compte-tenu de leur gravité;
- ◆ les chutes sur le stationnement et dans la cour, compte-tenu du nombre de personnes exposées.

3^{ème} étape : la définition des objectifs

Des objectifs ont été établis pour l'année 2004 et 2005 :

Objectif général :

- ◆ D'ici un an, diminuer de 50 % les chutes de même niveau et les chutes lors de l'accès à un véhicule lourd.

Objectifs spécifiques :

- ◆ D'ici janvier 2005, rendre sécuritaire l'accès aux véhicules lourds.
- ◆ D'ici décembre 2004, mettre en place un programme d'entretien du stationnement et de la cour.
- ◆ D'ici janvier 2005, fournir des bottes de sécurité antidérapantes à tous les travailleurs concernés.
- ◆ D'ici février 2005, informer les travailleurs sur la prévention des chutes et des glissades lors de l'accès à un véhicule lourd et sur un sol glissant.

4^{ème} étape : la planification des activités

La direction et le comité de santé et de sécurité ont prévu diverses actions pour atteindre leurs objectifs :

- ◆ Élaborer et mettre en place un programme d'entretien du stationnement et de la cour.
- ◆ Sélectionner et acheter des bottes adaptées aux surfaces (glace, huile, etc.).
- ◆ Inspecter et modifier (si nécessaire) tous les véhicules pour permettre un accès sécuritaire (marche-pieds et points d'appui adéquats).
- ◆ Informer les travailleurs sur les risques de chutes lors de l'accès à un véhicule et sur un sol glissant et, les sensibiliser sur l'importance d'identifier et de contrôler ces risques.

5^{ème} étape : l'évaluation

Plusieurs moyens ont été prévus pour évaluer l'efficacité des actions :

- ◆ Analyser les statistiques afin de vérifier si les chutes lors de l'accès à un véhicule lourd et les chutes sur le stationnement ont diminué de 50%.
- ◆ Réaliser des inspections ponctuelles pour vérifier l'application du programme d'entretien.
- ◆ Vérifier l'utilisation des bottes de sécurité.
- ◆ Sonder les travailleurs sur l'efficacité des bottes antidérapantes.
- ◆ Mettre en place un mécanisme d'inspection formelle des différents points d'accès aux véhicules lourds.
- ◆ Réaliser des inspections informelles afin de vérifier l'utilisation des moyens d'accès sécuritaires aux véhicules lourds.



PLAN D'ACTION : LES ACTIVITÉS

Années 2004-2005

Objectif : Permettre un accès sécuritaire sur tous les véhicules lourds

Activité	Étapes de réalisation	Responsables	Échéanciers
S'assurer que tous les véhicules lourds offrent un accès sécuritaire	Inspection des marche-pieds et des points d'appui de tous les véhicules	Service d'entretien mécanique	Juin 2005
	Modification des véhicules non conformes	Service d'entretien mécanique	Janvier 2006



Objectif : Mettre en place un programme d'entretien du stationnement et de la cour

Activité	Étapes de réalisation	Responsables	Échéanciers
Implantation d'un programme d'entretien des lieux	Élaboration d'un programme d'entretien	Service d'entretien extérieur	Octobre 2005
	Sélection et achat des produits nécessaires	Responsable des achats Service d'entretien extérieur	Décembre 2005
	Application du programme	Direction des travaux publics Service d'entretien extérieur	Janvier 2006
	Suivi du programme	C.S.S.	Tout au long de sa réalisation
	Évaluation du programme	C.S.S.	Juin 2006



Objectif : Fournir aux travailleurs des bottes adaptées aux surfaces

Activité	Étapes de réalisation	Responsables	Échéanciers
Achat de bottes adaptées aux surfaces	Définition des critères de sélection des bottes	C.S.S. et travailleurs	Septembre 2005
	Contact avec les fournisseurs	Responsable des achats	Octobre 2005
	Identification des modèles de bottes répondant aux critères	C.S.S.	Novembre 2005
	Essai et évaluation	Travailleurs et superviseurs	Décembre 2005
	Sélection et achat	C.S.S., travailleurs et responsable des achats	Janvier 2006
	Élaboration d'une politique de remplacement des bottes	C.S.S. et direction des travaux publics	Janvier 2006



PLAN D'ACTION : LES ACTIVITÉS (SUITE)

Années 2004-2005

Objectif : Informer les travailleurs sur les risques de chutes et de glissades lors de l'accès à un véhicule lourd et sur un sol glissant et les sensibiliser à l'importance de l'identification et du contrôle de ces risques.

Activité	Étapes de réalisation	Responsables	Échéanciers
Information des travailleurs sur : ◆ les risques de chutes lors de l'accès à un véhicule et sur un sol glissant ◆ l'importance d'identifier et de contrôler ces risques	Élaboration d'une session d'information sur les risques de chutes et de glissades et sur les mesures de prévention	CSS et ASP	Septembre 2005
	Planification des rencontres d'information	Direction des travaux publics et CSS	Novembre 2005
	Organisation des groupes et préparation des cédules	Direction des travaux publics et CSS	Novembre 2005
	Information des travailleurs	Superviseurs	Février 2005



La réalisation du plan d'action devrait nous permettre d'atteindre les objectifs spécifiques visés et, par conséquent, l'objectif général fixé : diminuer de 50 %, d'ici un an, les chutes de même niveau et les chutes lors de l'accès à un véhicule lourd.



POURQUOI GLISSE-T-ON ?

LES CAUSES : Pourquoi glisse-t-on?

Si l'on se réfère aux statistiques de la CSST il ressort, et cela tombe sous le sens, que la plupart des chutes et des glissades viennent du sol...là-même où la victime va se retrouver contre son gré!.. : c'est le plus souvent la nature, la propreté, l'état des planchers, des passages et des surfaces de sol qui sont à l'origine des glissades et autres dérapages non contrôlés.

D'autres facteurs peuvent aussi être en cause, comme les objets pièges, des équipements qui vous laissent tomber, voire même de déclencheurs humains...

Les quelques coupures de presse ci-jointes rapportent des situations d'accidents déjà rencontrées dans les secteurs des deux « administrations ». Toute ressemblance avec des événements existants ou ayant existés est non-fortuite et tout-à-fait volontaire....

Le Nouvelliste du Nord
24 janvier 2002

Flaque d'huile indésirable...

Alors qu'il retour nait à son poste de travail après dîner, M. A. Temblay qui travaille à l'atelier d'entretien mécanique de la ville de Sainte-Valoline a glissé sur une flaque d'huile. En voulant éviter la chute, il a effectué un faux mouvement et s'est infligé une entorse lombaire sévère.

La source 23 avril 2002

UNE SURVEILLANCE QUI A PRESQUE FINI À L'EAU.

Un agent de la faune a glissé lorsqu'il surveillait un pêcheur sur les berges du fleuve. Des bottes usagées, un sol durci et détrempé par une averse lui ont causé une chute. L'agent accidenté, Paul Laberge souffre d'une entorse au dos et d'une contusion au coude. Il sera indisponible pour quelques semaines.

Le progrès de l'Ouest 3 mars 2003

LA RAMPE FAISAIT DÉFAUT !

Le conducteur d'un chargeur sur roues a subi une fracture de la cheville alors qu'il sautait pour descendre du son véhicule.

L'enquêteur du CSS de la ville de Chicoumiski a rencontré la victime P. Bédard : l'absence de la main courante permettant l'accès sécuritaire au véhicule serait en cause.

Le Laurentien
14 mai 2003

SEUIL FATIDIQUE AU PALAIS...

En entrant par la porte principale du Palais de justice de La Chute, Mme Simone Sténeault greffière au Palais a glissé sur le seuil métallique. Elle a perdu l'équilibre et est tombée en heurtant le grillage au sol avec sa tête.

Le médecin a diagnostiqué une ecchymose au dessus de l'œil droit et une entorse du pouce. Le procès du prédateur des Laurentides qui se tient présentement à La Chute a été reporté à demain.

Le Soleil-matin
1^{er} août 2002

Antidérapant lisse?

Au bureau régional du Ministère des Énergies à Québec, la secrétaire a fait une chute brutale dans l'escalier. Selon les témoins, Mme A. Lalumière aurait raté deux ou trois marches. Après avoir reçu les premiers soins prodigués par l'agent de sécurité, elle a été acheminée au CHUQ où une blessure à la jambe a été constatée.

L'Écho du Sud 6 février 2001

UN TUYAU QUI TRAÎNAIT

Dans le garage de la société de transport de Sherwood, un travailleur fait une chute en se butant contre un tuyau qui traversait l'allée de circulation. On a diagnostiqué une fracture de l'auriculaire droit et une entorse du genou gauche.

La Leçon 5 mars 2003

La remorque était trop lourde.

Un ouvrier de voirie occupé à attacher une remorque a vu sa journée de travail se terminer douloureusement. Alors qu'il sortait la remorque du garage en la tirant à la main, une légère dénivellation dans le stationnement a entraîné celle-ci vers le bas. En opposant une résistance pour essayer de l'arrêter, le pied de M. Paul Leboeuf a glissé et a tourné lui occasionnant une fracture.

L'inspecteur de la CSST qui a enquêté a remis en question la méthode de travail.

Les Dépêches 17 Novembre 2003

MARÉCHAUSSÉE MAL CHAUSSÉE.

Alors qu'elle se rendait à son véhicule, Linda Lemieux, policière à la Sûreté municipale de Grand'Père s'est infligée une blessure à la tête suite à une chute sur le sol glacé du stationnement du poste. À cette époque de l'année, les travailleurs ne portent pas encore leurs bottes à semelles antidérapantes.

Pour communiquer avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales » :
Région de Montréal : (514) 849-8373
De partout au Québec : 1-800-465-1754 • <http://www.apsam.com>

Pour communiquer avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « administration provinciale » : (418) 624-4801 • <http://www.apsap.qc.ca>

Réalisation

Michèle Bérubé, APSAM
Michel Fouint, APSSAP
Suzanne Letarte, APSSAP

2004

POSTES		CANADA
CANADA		POST
Port payé	Postage paid	
Poste publication	Publication Mail	
1617818		